

Titre professionnel de gestionnaire de paie par la validation des acquis de l'expérience (VAE)



Objectif :

Accompagnement pour l'accès à un diplôme par une Validation des acquis de l'expérience

Pour qui ?

- Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Pour le titre de gestionnaire de paie, il faut donc attester que vous ayez réalisé les différentes activités du gestionnaire de paie.

Modalité :

- Entretiens en présentiel ou à distance selon votre choix.
- Entretien avec la directrice.
- Echange avec les apprenants en cours de formation.

Lieu :

- 8 rue du Pin Vert 33600 Pessac

Prérequis

- Justifier d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée.

Informations complémentaires :

Contenu de la formation

- Se renseigner
- Vérifier et valider le projet
- Obtenir la recevabilité,
- Préparer la validation et l'évaluation finales
- Une fois l'avis de recevabilité obtenu, nous vous accompagnons et préparons à la validation par le jury.
- Accompagnement à la rédaction du dossier professionnel avec une remise à niveau afin de mieux appréhender le langage professionnel.
- Mise en accord de votre expérience professionnelle avec le référentiel de compétences du titre de gestionnaire de paie :
 - Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise
 - Assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse
- Préparation au passage devant le jury
- Passage de la certification au centre de formation CD+Formation.

Financement

Pour toutes informations sur le fonctionnement et le financement de votre VAE vous pouvez vous rendre sur le site <http://www.vae.gouv.fr/>.

Méthodologie pédagogique

- Des apports théoriques visant à une compréhension des concepts et permettant une réflexion individuelle de l'accompagné
- L'échange à partir des représentations de l'accompagné
- L'analyse et le retour sur les pratiques professionnelles à partir des situations vécues

Modalité d'évaluation

Avant l'entrée en formation : Entretien avec la directrice / Echange avec le futur accompagné afin de visualiser la pédagogie du formateur.

En cours de formation : Des évaluations sont réalisées en continue afin d'évaluer votre acquisition des savoirs et savoir-faire sous la forme de mise en situation, de questionnement oral et écrit.

Questionnaire d'évaluation de la satisfaction de l'accompagné

En fin de formation : Attestation de formation et attestation de Compétences.

Profil des intervenants

Les accompagnements en VAE sont sous la responsabilité de Mme Dubesset, l'équipe est formée chaque année et diplômé formateur.

Support pédagogique

- Supports papier avec remise de documents
- Supports vidéo